



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Élections
professionnelles
Fonction publique

LE VOTE ÉLECTRONIQUE... C'EST SIMPLE!

1

Je vérifie

que je suis inscrit sur la liste électorale
sur la solution de vote électronique
(portail électeur)

2

Je me connecte

à l'espace mis à disposition par mon employeur
afin de récupérer mon matériel de vote*

* par exemple pour la fonction publique de l'État: l'ENSAP

3

Je vote

sur la solution de vote électronique
(portail électeur)

Pour choisir mes représentants syndicaux, je vote entre le 3 et le 10 décembre 2026